



Compte-rendu audioconférence ministérielle du 4 mai 2020

Rappel sur la forme :

*Ce n'est ni une réunion ni une instance, donc une seule intervention par orga, au démarrage (la Fédération pour la CGT), puis réponse de Darmanin puis Dussopt et c'est tout.
Aucun échange.*

M Darmanin précise que le 1^{er} ministre va annoncer des mesures complémentaires et des précisions cette semaine, probablement même cet après-midi devant le sénat. Il reste encore des inconnues mais il faut échanger sur le déconfinement à Bercy.

M. Dussopt indique que l'objectif est de permettre un retour le plus important possible au travail dès le 11 mai, sous réserve des contraintes sanitaires et du doute subsistant sur la date du 11 mai. Plusieurs aspects sont évoqués :

- maintien du télétravail lorsque cela est possible. Poursuite des investissements en matériel pour équiper les agents ;
- organisation des locaux et de la distanciation sociale, espacement des postes de travail, installation de plexiglass, conversion de salles de réunion, gestion des flux d'agents et usagers ;
- attention particulière portée sur le nettoyage des locaux et postes de travail ;
- trajets : consigne de mise en œuvre des horaires décalés dans les métropoles avec utilisation des transports en commun, avancée de la mise en œuvre le 11 mai de l'indemnité mobilité de 200 €, incitation au co-voiturage et modes de transports alternatifs. Des solutions de parking voitures et vélos sont envisagées ;
- garde enfants : à partir du 1^{er} juin, comme dans le privé, si possibilité de garde, les agents qui ne souhaiteront pas y mettre leurs enfants devront poser des congés. Si garde d'enfants impossible, il faudra présenter une attestation ;
- la doctrine des ASA pour les personnes vulnérables restent en l'état et sera adaptée au fil des évolutions sanitaires ;

- équipements individuels : masques, tests, etc. encore en cours d'arbitrage interministériel. 1 150 000 masques ont été distribués au ministère pendant le confinement. Le port du masque au ministère suivra la doctrine interministérielle. La distribution et la fourniture des masques seront dorénavant effectuées par les préfets sous l'égide du ministère de l'intérieur et non plus par les directions elles-mêmes ;
- restauration collective : généralisation de distributions de repas froids sous la forme de paniers repas car les conditions d'ouverture des restaurants administratifs le 11 mai ne sont pas remplies (même si le ministre souhaite aller vite dans les ré ouvertures). A défaut, là où la distribution ne sera pas possible, les remboursements de frais de missions perdureront ;
- Plans de reprise d'activité : ils devront être travaillés dans chaque direction avec les organisations syndicales et seront ensuite communiqués ;
- le CHSM a acté que les mesures devront être adaptées le plus possible aux situations réelles, les chefs de service seront donc en 1ère ligne, notamment pour informer les agents de leur retour le 11 mai, de la mise en place des horaires décalés, etc.

Un compte-rendu détaillé sera fait par la fédération des finances avec les revendications qu'elle y a portées.

La CGT Finances Publiques interviendra mercredi à l'audioconférence avec la DG pour porter toutes les revendications pour la DGFIP, en insistant sur la reprise progressive de l'activité.

Il ne doit y avoir aucune précipitation afin d'éviter les risques sanitaires.

Pour la CGT Finances Publiques, un retour massif des agents sur leur lieu de travail est inconcevable le 11 mai. Les PRA doivent pouvoir être étudiés dans les territoires et les CHS saisis avant toute mise en œuvre.